

en temps de guerre; ce serait rendre impossible le recrutement du clergé paroissial.

Le gouvernement ne saurait, certes, indifféremment, reculer devant le clergé paroissial.

La loi qu'on demande à la Chambre ne peut être considérée que comme une déclaration de guerre.

La mesure qu'on propose ne pourrait être bonne sous le régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat sous le régime concordataire elle serait un danger.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

Le projet de loi qu'on propose n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de guerre.

de loi, elles s'en débarrassent comme elles peuvent; et les têtes à claques, avec le concours du père. Cette débauche dans les moeurs de la famille n'est point un nouveau, et le mariage n'est point un nouveau, et le mariage n'est point un nouveau.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

Le couple Morette est un chef-d'œuvre de genre. Ces dignes associés, qui se sont débarrassés, par la fuite, à la peine encourue, ont été condamnés à un an de prison par contumace.

NOUVELLES MILITAIRES

M. Arthaud, médecin principal de 2e classe à l'hôpital militaire de Lille, est promu à la 1re classe de son grade.

M. Malassin, capitaine au 1er régiment territorial de cavalerie.

M. Dambun, capitaine au 27e d'artillerie, a été placé hors cadre, pour être employé en qualité d'instructeur dans l'armée de la République de Salvador.

M. Le Marchand, capitaine au 27e d'artillerie, passe au 28e de l'arme.

M. Fournas, lieutenant au 16e bataillon de chasseurs à pied, a été désigné pour remplir les fonctions de lieutenant adjoint au pénitencier militaire de Bicêtre.

M. Ghins, capitaine au 43e de ligne, a reçu du ministre de la guerre, une lettre d'éloges pour un travail topographique exécuté en 1879.

Les examens oraux d'admission à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr ont lieu du 30 mai au 15 juin de cette année, et non du 25 mai au 10 juin, dates qui avaient été primitivement indiquées.

Un concours pour les emplois d'élevé du service de santé militaire s'ouvrira à Lille le 23 août.

Un concours pour la Flèche aura lieu au chef-lieu de chaque département les 4 et 5 juillet.

Les compositions pour l'admission à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr commenceront dans toute la France le 27 juin. Elles auront lieu à Douai pour les jeunes gens de notre région.

La Société de secours aux blessés militaires et les chemins de fer.

Depuis quelque temps déjà des études sont faites sur les lignes de la compagnie de Roubaix à Valenciennes, ainsi que sur l'inaltérable douceur de la victime qui s'accusait de choses effrayantes sous leur dictée, et qu'ils donnaient dans tout le quartier pour un monstre de perversité.

La femme Morette a quatre enfants, et c'est en leur nom, c'est-à-dire par affection maternelle, qu'elle a marié la fille de son mari. A ses yeux, celle-ci n'était pas autre chose qu'une intruse, et elle le lui faisait bien voir. Ce sont là des choses que l'on n'inventait pas. Et combien de pareilles, dont on ne sait rien, dans ces br-fonds sociaux où l'instinct n'est réprimé par aucune règle, par aucun scrupule. La femme Morette, darwinienne de vocation, lutait pour la vie... des siens.

Et en voilà pour un an de prison, par contumace, un an de prison pour des mois de tortures infligées, sans marcher, à un pauvre petit être lavé, par le témoignage du médecin, de toutes les imputations viles inventées contre elle.

Ah ça, est-ce qu'il serait moins grave de tuer à petit feu des enfants que de frapper des bêtes ? Tout le fait croire. Vous savez, — la lugubre constatation en est faite, hélas ! — comment les nourrissons meurent en France, par suite de mauvais traitements. Aujourd'hui par habitude prise quelquefois peut-être par nécessité, souvent pour ne point se priver de distractions, de plaisirs, toujours par malheurs les enfants ne sont plus élevés dans la famille; ou les exilés.

C'est un fardeau de moins. Ils meurent dans des proportions effrayantes mais qu'importe ! On en apprend la nouvelle, on s'essuie les yeux, elle tour est fait.

Quant aux nourrices choisies, on n'est pas précisément difficile, et l'on n'exige point de certificats. Aussi, ces femmes s'en tirent-elles comme il leur plaît. J'ai raconté, il y a quelques temps, l'histoire de cette bonne qui s'ingéniait à trouver des tontures raffinées pour faire taire les enfants dont on lui confiait la garde. Voici une nourrice qui lui en ramène encore. Celle-là pour se distraire, passait, entre les cuisses d'un petit garçon des pincettes rougies au feu; celle-ci pour faire cesser les cris d'une petite fille d'un an, la plonge, en plein hiver, dans une cuve d'eau glacée. Les parents, enfants édifés, reprennent leur enfant qui meurt, chez eux, bientôt après, et l'on découvre, sur ce pauvre petit corps, les traces de coups qui lui ont été prodigués. La nourrice n'a point pris la fuite. Elle vient le comparait devant la dixième chambre de police correctionnelle, qui l'a condamnée à trois mois de prison. Pas une heure de plus !

La justice, je le répète, a des subtilités dont le sens échappe aux profanes de ma sorte. Ainsi voilà une fillette de douze ans, dont la brutalité d'un père et d'une mère ont fait une martyre; voilà une enfant de treize mois que sa nourrice meurt quelques semaines à tuer à petit feu l'imagine qu'il n'y a pas lieu, dans l'un et l'autre cas, d'écarter la préméditation. C'est un assassinat lent, mais un assassinat; je défie de prouver le contraire. Et pour épouvanter les marâtres et les nourrices qui comprennent ainsi leurs devoirs et leur métier, et chacun sait que ce ne sont point là des faits rares, la justice distribue ici un an de prison, la justice, et encore, dans le premier cas, l'écart de la peine est-il dû à la non-comparution des accusés. C'est pour rien. Supposez une nourrice fendant la tête de son nourrisson d'un coup de hache, voilà qui serait grave ! Et le jury, j'aime à le croire, se chargerait de le lui faire voir. Mais qu'on prolonge l'exécution qu'on renouvelle le martyre, et que la mort soit tout simplement le résultat irréfutable d'une série de mauvais traitements, trois mois de prison ! Quatre-vingt-dix jours à l'ombre pour avoir assassiné un enfant avec des raffinements de cruauté sans pareils. Le cœur des juges a dû bien saigner et bien souffrir.

Par décret du Président de la République, M. Desante avocat, est nommé juge de paix du canton Nord-Est de Lille, en remplacement de M. Nouvillotte, décédé.

M. Leduc, greffier en justice de paix à Norrent-Fontes, est nommé juge de paix à Laventie.

M. Landrin est nommé juge de paix à Fauquemont.

Une commission franco-belge vient d'être nommée à l'effet d'étudier les ques-

tions ayant rapport aux cours d'eau communs à la France et à la Belgique.

Cette commission est composée de la manière suivante:

Pour la Belgique. — M. Honorez, inspecteur provincial; M. Morel, inspecteur général des ponts-et-chaussées et MM. les ingénieurs en chef directeurs des ponts et-chaussées des provinces de Hainaut et de la Flandre occidentale.

Pour la France. — MM. les ingénieurs en chef du service hydraulique, du service spécial des canaux du Nord et du Pas-de-Calais et du service de la navigation entre la Belgique et Paris; M. l'ingénieur en chef des mines ou son délégué et M. Meurein, inspecteur de la salubrité.

Cette commission se réunira prochainement à Lille, soit à Bruxelles.

La Société Industrielle du Nord se réunira mardi 31 mai, à 8 heures.

ORDRE DU JOUR: 1. Correspondance; 2. Présentation de nouveaux projets de loi; 3. Rapport sur l'admission de deux nouveaux membres présentés en avril; 4. M. Em. Delecroix.

Communication sur la loi du 27 juillet 1880 relative aux modifications de la loi de 1810 sur les mines; 5. M. Dubar. — Exposé sur le Canal du Nord; 6. M. J. de Molins. — Note sur une méthode Al-calimétrique; 7. Rapports des commissions de lecture; 8. Objets divers.

M. Debrabant, cabaretier Grand'Place, dont nous avons parlé mercredi, nous écrit pour nous dire qu'il a tout simplement chassé de son établissement trois individus qui y tenaient les propos les plus orduriers. L'un de ceux-ci, ayant voulu rentrer de force dans l'estaminet, M. Debrabant l'a repoussé.

La Fanfare Roubaissienne se fera entendre lundi prochain à l'Eglise Notre-Dame, à 10 h. 1/2 pendant la messe de mariage d'un de ses membres.

La Société philharmonique de Wattrelos, donnera dimanche prochain, à 8 heures, dans le jardin du Carrousel, un grand concert pour lequel elle s'est assurée le concours de la Grande Fanfare et de l'Accord de Roubaix.

Cette fête toute intime est spécialement offerte aux familles des membres honoraires et exécutants des trois sociétés.

La Société de Gymnastique et d'armes de Wazemmes, a fait, dimanche dernier, sa première promenade d'été par une excursion à Sedin. Paris, à 8 heures de leur local rue Caumartin, les gymnastes sont allés en ordre vers deux heures, musique en tête, après avoir, toutefois, visité le bois de Phalempin.

Le but de la promenade était de jeter les bases de formation d'une Société de gymnastique à Sedin avec l'aide de la Fraternelle, union des sociétés, la Renaissance de Marœuil-Barœul, la Française de Roubaix, la Société de Saint-Maurice-Fives et Wazemmes-Lille.

Plusieurs membres des sociétés délégués du comité de la Fraternelle, M. le Maire de Sedin a accordé immédiatement un subside pour l'organisation d'une grande fête gymnastique, qui aura lieu le 3 juillet.

Nos félicitations à l'union La Fraternelle qui, poursuivant son but sans relâche, arrivera bientôt à doter toutes nos sociétés de gymnastes.

Un accident s'est produit, dans l'après-midi d'hier, rue de la Cloche, à Tourcoing.

Un ouvrier peintre, nommé Félix Vandaele, travaillant à la façade de la maison de M. Lemaire-Réquillart est tombé de la hauteur du premier étage; l'échelle sur laquelle, il était monté s'étant rompue.

Grâce à sa présence d'esprit, la chute s'est faite d'une hauteur peu considérable. Entendant le bruit de la brisade du montant, Vandaele est instantanément conscient de ce qu'il se passait, et abandonnant tous ses outils, se laissa glisser rapidement le long d'un montant.

La chute a donné lieu à quelques blessures et a été suivie de la mort.

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni hier soir.

Il a voté le projet de création d'une école des arts industriels et a accepté les propositions du gouvernement.

Contrairement à ce qu'affirmerait hier soir l'Echo du Nord, la démission de M. Léon Allart n'a pas été retirée et nous croyons pouvoir ajouter qu'elle le soit.

La Commission administrative des hospices de Roubaix vient de nommer M. le docteur Arthur Godofroy médecin de l'Hôtel-Dieu au remplacement de M. le docteur Jean Comédroy, démissionnaire.

M. Arthur Godofroy est nommé pour six ans.

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, des registres d'enquête d'utilité publique, sur le canal de jonction de l'Escaut à la Meuse seront ouverts aux sous-préfetures de Cambrai et de Valenciennes.

Les animaux qui appartiennent au département du Nord depuis six mois au moins, seront seuls admis à concourir.

Les auteurs qui n'ont pas de dents de remplacement et qui seront primés, ne pourront concourir au département avant le 1er mai 1882. En cas de contravention, les propriétaires de ces animaux devront restituer la prime et la médaille.

48 primes, variant de 300 à 30 francs, sont affectées à ce concours.

La distribution des récompenses aura lieu seulement le lundi 30 octobre 1881, à 11 heures du matin, à l'hôtel de ville d'Hazebrouck.

Entre autres dispositions réglementaires, nous remarquons les suivantes: Les auteurs qui n'ont pas de dents de remplacement et qui seront primés, ne pourront concourir au département avant le 1er mai 1882. En cas de contravention, les propriétaires de ces animaux devront restituer la prime et la médaille.

48 primes, variant de 300 à 30 francs, sont affectées à ce concours.

La distribution des récompenses aura lieu seulement le lundi 30 octobre 1881, à 11 heures du matin, à l'hôtel de ville d'Hazebrouck.

Entre autres dispositions réglementaires, nous remarquons les suivantes: Les auteurs qui n'ont pas de dents de remplacement et qui seront primés, ne pourront concourir au département avant le 1er mai 1882. En cas de contravention, les propriétaires de ces animaux devront restituer la prime et la médaille.

instance à s'adresser à une marchande de beurre près de laquelle il se procurera.

Voilà, dit-il, du beurre de première qualité et pas cher ! moi qui vous parle, je lui en ai acheté et je le déclare excellent.

S'approchant, on goûtait la marchandise et on achetait à beaux deniers comptants. La première partie du tour était jouée, mais la première, seulement, car bientôt les ménagères revenaient, furieuses d'avoir été dupées, quelques-unes s'étaient même fait accompagner de sergents de ville.

L'excellent beurre à si bon marché qu'elles avaient acheté ne consistait invariablement qu'en une couche, peu épaisse d'ailleurs, de véritable beurre; le reste était de la graisse.

A l'aspect des agents de l'autorité la marchandise se sauva et elle courut encore. Son courtier Boutry, qui n'a pas voulu la faire connaître, mais seul aujourd'hui son trop grand savoir faire.

Dans sa séance du 28 mai courant, le conseil de guerre s'est à la prononcé des condamnations suivantes:

Vaulcia, Paul Théophile Edouard, soldat au 1er de ligne, 1 an de prison, pour refus d'obéissance.

Barry, Jules Albert, soldat au 8e de ligne, 5 ans de réclusion, dégradation militaire et 5 ans de surveillance de la haute police, pour vol au préjudice d'un militaire.

Polien, Auguste Charles, cavalier au 1er régiment de cuirassiers, 2 ans de prison, pour désertion à l'intérieur.

Voici le mouvement hebdomadaire de la condition publique de Tourcoing (21 au 27 mai).

1724, colles laines peignées 487,300 k. 400
393 » filées 32,189 » 300
193 » blouses » 19,401 » 700
193 » cotons » 10,401 » 700

Poids total. 238,960 k. 700

Voici les principales questions traitées au Conseil municipal de Tourcoing, séance du 24 mai 1881.

Le Conseil municipal donne acte à l'Administration de ses communications concernant la mise à l'étude des questions relatives aux écoles, aux asiles et au collège.

Reçoit avis que M. Binet père renonce, à cause de son âge, aux fonctions d'administrateur de la caisse de charité, que le Conseil municipal vient de lui confier et que M. Henri Lorthois donne sa démission de membre du conseil d'administration de la même institution. Il sera procédé à leur remplacement à la réunion du 27, jour de la clôture de la session.

Autorise le maire, au nom de la ville, à se pourvoir au Conseil d'Etat contre un arrêté du Conseil de préfecture relatif aux présentations de la Compagnie de l'Espérance, Désigné MM. Leloir, Letuppe, Leduc-Wattel, L. Pollat et Viane pour suivre les réclamations de la Compagnie de l'Espérance. Selon la demande de M. le préfet, comme trois membres attribués à la ville de Tourcoing pour faire partie de la commission internationale chargée d'étudier les moyens d'arriver à l'épuration des eaux de l'Espérance. Sont délégués MM. Hasselbroeck, Finespé, Ch. Morlin.

Reçoit communication d'une demande de subvention formée par la Société de gymnastique et donne acte à l'Administration de son intention de faire une proposition à ce sujet.

Renvoie à la commission des finances l'examen d'une demande de subvention pour organiser un carrousel.

Voici les chapitres additionnels de 1881 un crédit pour payer un cadran indicateur des levées aux boîtes aux lettres de la ville.

Ajourné jusqu'après la fin de l'année scolaire l'examen d'une demande de bourse communale formée en faveur de M. Ch. Roussel, élève peintre.

Renvoie à la commission des travaux un projet de réparations et d'agencement nouveaux au tribunal de commerce.

Renvoie à la commission de la voirie les questions d'installation de kiosques d'attente pour les voyageurs de chemin de fer. (ECHO.)

Concours Hippique de Lille

Journée très intéressante hier. Les épreuves des chevaux primés, les courses au trot monté et au galop avaient attiré de nombreux amateurs.

Voici les résultats de différents concours: Chevaux attelés de trois ans

1er prix, Volte, à M. Fourment; 2e Trièche, à M. Vinchois; 3e Coucou, à M. Basset et Boitel de Grisard, à M. Dambriquet; 5e Confiance, à M. Boulnois; 6e Bayardère, à M. Dijol; 7e Anatole, à M. Telliez; 8e Ravisseur, à M. Luzzin-Bouvy; 9e Rigolotte, à M. Plancaz, de Lesquin.

Les flots de rubans ont été gagnés par des chevaux appartenant à MM. de Fourment, Barailon, Wavrans, Gouvin et Chapiot.

Concours au trot monté

Pour chevaux entiers hongres et juments de 3 ans et au-dessus.

1er prix, Passe-partout, à M. Boulnois; 2e, Georgette, à M. Dejoj; 3e, Confiance, à M. Boulnois; 4e, Coucou, à M. Basset et Boitel de Grisard, à M. Dambriquet; 5e, Confiance, à M. Boulnois; 6e, Bayardère, à M. Dijol; 7e, Anatole, à M. Telliez; 8e, Ravisseur, à M. Luzzin-Bouvy; 9e, Rigolotte, à M. Plancaz, de Lesquin.

Concours au galop

CHEVAUX MONTÉS PAR DES SOUS-OFFICIERS EN UNIFORME: 800 MÈTRES, 8 OBSTACLES.

1er prix, M. Lebrun, du 19e chasseurs; 2e, M. Delagoe, du 5e dragons; 3e, M. Baulot, du 19e chasseurs; 4e, M. Bondel, du 19e chasseurs; 5e, M. Morel, du 19e chasseurs; 6e, M. Lecroart, du 5e dragons.

Flots de rubans. — MM. Goucou, du 5e dragons; Ryckinck, du 5e dragons; De Babry, du 14e dragons; Delcourt, du 16e dragons; Triebourg, du 16e dragons.

biement de la famille Gayant qui, cette année sera plus respectueuse que jamais.